

---

Présidence du FCS : Kazakhstan

Présidence de l'OSCE : Lituanie

**50ème SÉANCE COMMUNE  
DU FORUM POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE  
DE SÉCURITÉ ET DU CONSEIL PERMANENT**

1. Date : Mardi 13 décembre 2011

Ouverture : 10 h 35

Clôture : 12 h 20

2. Présidents : Ambassadeur R. Norkus (CP) (Lituanie)  
M. Y. Akhinzhanov (FCS) (Kazakhstan)  
M. D. Žiugžda (CP) (Lituanie)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

*Rapport du Président sur la dixième réunion de la Commission établie en vertu du Document de clôture des négociations au titre de l'Article V de l'Annexe-1-B de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine : Royaume-Uni (annexe)*

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

*Exposés sur des opérations de maintien de la paix :*

- *Développement du potentiel de l'OTSC en matière de maintien de la paix, par M. Valeri Semerikov, Secrétaire général adjoint de l'OTSC*
- *Renforcement des partenariats pour le maintien de la paix : domaines de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'OSCE, par M. Edmond Mulet, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Organisation des Nations Unies, département des opérations de maintien de la paix*

Président (CP), Président (FCS), M. V. Semerikov (FSC-PC.DEL/15/11)

OSCE+) (FSC-PC.DEL/15/11/Add.1 OSCE+), M. E. Mulet, Pologne-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que l'Arménie, la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration), (FSC-PC.DEL/21/11/Corr.1), États-Unis d'Amérique (FSC-PC.DEL/17/11), Biélorussie (FSC-PC.DEL/19/11 OSCE+), Fédération de Russie (FSC-PC.DEL/20/11 OSCE+), Azerbaïdjan (FSC-PC.DEL/16/11 OSCE+), Moldavie (FSC-PC.DEL/18/11 OSCE+), Turquie, Géorgie, Arménie, Secrétaire général

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

À annoncer



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**  
**Conseil permanent**

FSC-PC.JOUR/37  
13 December 2011  
Annex

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**50ème séance commune du FCS et du CP**  
FSC-PC Journal No 37, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI**

Monsieur le Président,

La dixième réunion de la Commission établie en vertu du Document de clôture des négociations au titre de l'Article V de l'Annexe 1-B de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine s'est tenue le 29 novembre 2011. Le Royaume-Uni, en sa qualité de Président de la Commission en 2011, souhaite donner à cette séance commune du FCS et du Conseil permanent un aperçu de la réunion de la Commission au nom des 21 États participant au Document de clôture.

L'Article V encourage toute une série de mesures complémentaires, bilatérales et volontaires pour améliorer la coopération et les mesures de confiance et de sécurité (MDCS) entre la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Serbie ainsi que les autres États participants. Les différentes mesures prévues dans le Document, qui est lui-même politiquement contraignant, sont notamment les suivantes : informations relatives à la défense ; élargissement des contacts et de la coopération militaires ; contacts militaires ; coopération militaire et réduction des risques ; notification préalable des activités militaires ; visites d'inspection et d'évaluation supplémentaires ; déminage et destruction des mines antipersonnel ; mise en œuvre du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre.

Monsieur le Président,

La dixième réunion de la Commission a été très positive, et le Royaume-Uni tient à remercier les États participants qui y ont contribué ; le journal de la réunion, daté du 7 décembre 2011, a été distribué sous la cote ARTV.JOUR/10 . Un certain nombre d'États participants ont fait des exposés détaillés sur les activités menées en 2011 avec leurs partenaires dans le cadre du Document de clôture. Les délégations ont confirmé qu'elles considèrent que les engagements au titre de l'Article V constituent plus une chance qu'une obligation. La Commission est satisfaite de la pertinence continue de la mise en œuvre du Document. Ce dernier offre un mécanisme pour maintenir et développer en Europe du Sud-Est des MDCS renforcées et complémentaires, qui ont contribué avec succès à l'amélioration de la sécurité, de la transparence et de la stabilité militaire dans la région.

Enfin, le Royaume-Uni souhaite à la Grèce la bienvenue à la Présidence de la Commission en 2012 et tient à l'assurer de son soutien sans réserve pour sa Présidence.

Merci Monsieur le Président. Je vous demanderais de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.